

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
25/01/19	25/01/19	F01119P0022

1. Intitulé du projet

GRIGNY COEUR DE VILLE - LOT D7 - Projet de grande surface alimentaire, parkings, commerces et services sur la commune de Grigny

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39.a)	Création d'une surface plancher totale de 10 043 m ²
41.a)	Création d'environ 800 places de parking ouvertes au public

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit :

- La construction d'une grande surface alimentaire d'environ 9 500m² SDP en RDC ;
- La création de locaux à destination de commerces et services d'environ 470m² SDP en RDC ;
- La création de locaux annexes (locaux convoyeur et sécurité) d'environ 53 m² SDP en RDC ;
- La création de parkings aériens d'environ 800 places sur trois niveaux (R+1, R+2 et R+3);
- L'aménagement d'espaces extérieurs de qualité dont une place d'environ 1000 m².

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre de la ZAC du Centre-Ville de Grigny, d'une superficie de 70ha, débutée en 1998, qui fait le lien entre les différents quartiers de Grigny. Cette opération d'aménagement est reconnue d'intérêt national (OIN).

Ce projet de grande surface alimentaire s'inscrit plus particulièrement dans le cadre du projet cœur de Ville (Lot D7), d'une superficie de 5ha, qui constitue les derniers espaces de la ZAC à aménager. Ce secteur doit bénéficier de tous les aménagements réalisés précédemment. L'objectif est de créer une nouvelle centralité.

Le projet répond à un besoin important de commerces, notamment depuis le départ de la dernière enseigne commerciale. L'objectif est également de mettre en valeur la D310 en créant un signal architectural.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- => Démarrage des travaux en Janvier 2021
- => Une seule construction
- => L'aménagement de la place se fera en dernier

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Fonctionnement indépendant de la grande surface alimentaire et des cellules dédiés aux activités et services.
- La grande surface alimentaire sera livrée par 20 poids lourds par jour, 6 jours sur 7.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La ZAC a fait l'objet d'une étude d'impact initiale en 1996 mise à jour en 2002.

Le projet est soumis à :

- Permis de construire
- Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Parcelle	11 452 m ²
SDP de la grande surface	environ 9 500 m ²
SDP services/activités	environ 470 m ²
SDP locaux annexes (locaux convoyeur et sécurité)	environ 50 m ²
SDP totale projet	environ 10 000 m ²
Surface de la place	1 000 m ²
Nombre de places de parking	800 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Avenue de la 1ère Armée Française
Rhin-et-Danube (D310) - Place
François Mitterrand
91 350 GRIGNY

Coordonnées géographiques¹

Long. 02°23'23"E Lat. 48°39'02"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type I la plus proche est à 2,3km au Sud du site. Il s'agit du "Bois de Saint-Eutrope" (110001643) La ZNIEFF de type II la plus proche est située à 600m au Nord-Est du site. Il s'agit de la "Vallée de Seine de Saint-Fargeau à Villeneuve-Saint-Georges" (110001605)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone APB la plus proche est à 3km au Nord du site. Il s'agit de la "Fosse aux Carpes" (FR3800499)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel régional du "Gatinais français" (FR8000038) est situé à 13km au Sud du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département de l'Essonne est concerné par un projet de PPBE, en réponse à la troisième échéance fixée par la directive européenne 2002/49/CE. Ce projet de PPBE traite uniquement des infrastructures ferroviaires dans le département de l'Essonne, dont le trafic annuel est supérieur à 30 000 passages de trains, soit 82 trains/jour. Il est en phase de consultation du public jusqu'au 21 Janvier 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Grigny n'est concernée par aucune mesure de conservation historique ou patrimoniale.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones humides d'Ile-de-France ont été délimitées. La plus proche du site est une zone humide de classe 3, situées à 500m au Nord-Est.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Grigny est concernée par : - le PPRI de la Vallée de la Seine, pour l'aléa crues par débordement, - le PPRT autour du dépôt d'hydrocarbures de la compagnie Industrielle Maritime (CIM) située à Grigny, et du dépôt de gaz liquéfiés de la société ANTARGAZ à Ris-Orangis. Le PPRI de la Vallée de la Seine est approuvé depuis le 20 Octobre 2003 par arrêté préfectoral n°2003-PREF/DCL/n°375. Le PPRT a été prescrit le 7 Avril 2015 par arrêté préfectoral n°2015/PREF/DRCL/BEP AFL SSPILL n°242
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site BASOL le plus proche est à environ 400m au Nord du site. Un ancienne casse automobile était en activité jusque 1999 sans autorisation. Le site a fait l'objet de sondages concluant à la présence de substances polluantes à des niveaux inférieurs aux valeurs limites. Le site a depuis été requalifié. Le site BASIAS le plus proche est à environ 300m au Nord du site. Il s'agit de l'ancien Garage Neuve (IDF9101337).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre du projet est compris dans les ZRE de l'Albien (03001) et de la Beauce (03004).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit et classés le plus proche est à Viry-Châtillon (Pavillon Choiseul et autres bâtiments).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites NATURA 2000 les plus proches sont : - A 8,7km au Sud, le "Marais d'ltteville et de Fontenay-le-Vicomte" (Directive Oiseaux - FR1110102) - A 9,7km au Sud, le "Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne" (Directive Habitats - FR1100805)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est à Viry-Châtillon (Pavillon Choiseul et le Benoist-Préau).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un équilibre déblais remblais sera recherché dans le cadre de cette opération. En cas d'évacuation des matériaux, des filières de valorisation de matière et / ou énergétiques seront recherchées pour les différentes typologies de déchets.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un équilibre déblais remblais sera recherché dans le cadre de cette opération. En cas d'apport de matériaux, une attention sera portée par l'équipe sur leur provenance de manière à limiter l'impact du chantier en terme de transport.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur une friche rudérale en cours de colonisation par des ligneux. De nombreux déchets témoignent de la dégradation du site. La prospection en période hivernale a révélé la présence d'une flore commune. Le site est enclavé par des routes très fréquentées et de nombreuses surfaces bâties. Quelques espèces d'oiseaux communes mais protégées ont été identifiées. Certaines d'entre elles sont susceptibles de nicher et de se reproduire sur la zone. La coupe des ligneux et le débroussaillage se dérouleront hors avril à août inclus afin d'éviter tout impact sur l'avifaune.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont à environ 8km et 9km au Sud du projet. Aucun impact n'est à prévoir.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur des parcelles actuellement non construites. Ces parcelles sont les derniers espaces à aménager de la ZAC Grigny Centre Ville.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Grigny est exposée aux risques technologiques liés aux établissements de la Compagnie Industrielle Maritime (CIM) et de la société ANTARGAZ (PPRT prescrit le 7 Avril 2015). Les périmètres de protection du PPRT n'interceptent pas la zone de projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Grigny est exposée aux risques naturels d'inondation par débordement de la Seine. Les périmètres de protection du PPRi n'interceptent pas la zone de projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les activités prévues sur le site ne sont pas d'ordre à engendrer des risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la création de stationnements liés à l'activité de commerce, et sera source de trafic, avec notamment des livraisons quasi journalières. Cependant, l'impact des nouveaux projets a été anticipé dans la gestion des flux à l'échelle de la ZAC, avec la création de voiries, et d'aménagements permettant la connexion aux grands axes alentours. De plus, le site bénéficie d'une desserte en transports en commun, qui sera améliorée avec le projet de bus Tzen et de tramway.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet générera du trafic sur la zone et sera source de bruit. Au vu du contexte acoustique existant, l'impact du projet sera négligeable. La partie Sud-Ouest de la zone de projet est concernée par une zone de bruit identifiée aux servitudes du PLU.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera des vibrations au cours de la phase chantier. Ces nuisances sont cependant temporaires et peuvent être négligées dans le cadre du projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'éclairage extérieur sera conçu de manière à minimiser la pollution lumineuse (horaires de fonctionnement, orientation, positionnement des candélabres...). Les enseignes lumineuses seront éteintes en dehors des horaires d'ouverture.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Une pollution ponctuelle est possible au cours des travaux (circulation des engins de chantier ...)</p> <p>Elle peut être négligée au vu du contexte et de la circulation actuelle aux alentours du site.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales seront préférentiellement infiltrées si les tests de perméabilité du sol permettent cette infiltration.</p> <p>Les eaux usées seront rejetées au réseau conformément à la réglementation en vigueur et aux prescriptions de la ZAC.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets générés sont majoritairement des cartons, des déchets organiques et des DIB.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle sur laquelle s'implante le projet est actuellement non construite. Elle est cependant comprise dans le périmètre de la ZAC Grigny Centre Ville et est référencée comme zone UG au PLU, à savoir une zone urbaine multifonctionnelle correspondant au futur Coeur de Ville.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le présent projet fait partie de l'opération d'aménagement de la ZAC Centre Ville de Grigny, et plus précisément du Quartier "Coeur de Ville", qui a vocation à devenir la centralité de celle-ci.

L'aménagement de la ZAC est à ce jour quasiment terminé, le projet de Grande surface et de commerces/services ici présenté est le dernier espace à aménager.

Les incidences de l'aménagement de la ZAC ont été évaluées dans une étude d'impact en 1996, intégrée au dossier de création de la ZAC, approuvé par délibération du Conseil Municipal. Le projet d'aménagement de la ZAC ayant évolué au fil des phases opérationnelles, l'étude d'impact a été actualisée en Juillet 2002 pour tenir également compte des modifications du contexte du projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet fait partie d'une ZAC ayant fait l'objet d'une étude d'impact. Cette étude a été instruite. Elle présente par thématique l'ensemble des éventuels impacts que le projet global pourrait avoir sur l'environnement ainsi que les mesures destinées à "supprimer, réduire ou compenser" ces impacts. De par son inscription dans la ZAC, le projet s'engage à respecter ces mesures.

De plus, un cahier de prescriptions urbaines, architecturales, paysagères et environnementales a été élaboré spécifiquement pour l'aménagement du Quartier Coeur de Ville en 2017. Le projet a été élaboré conformément à ces prescriptions.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le présent projet peut être dispensé d'évaluation environnementale au sens où l'étude d'impact réalisée dans le cadre de la ZAC Grigny Centre Ville, et les documents cadre du Quartier Coeur de Ville intégraient déjà les composantes du projet (grande enseigne commerciale alimentaire).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Annexe 7 : Présentation provisoire du projet
- Annexe 8 : Présentation du quartier Cœur de Ville
- Annexe 9 : Cahier des Prescriptions Urbaines, Architecturales, Paysagères et Environnementales quartier Coeur de Ville
- Annexe 10 : Étude d'impact actualisée en 2002

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



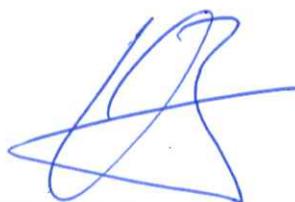
Fait à

Villemomble

le,

22 janvier 2019

Signature



ANNEXE 2 – PLAN DE SITUATION AU 1:25000

ANNEXE 3 – REPORTAGE PHOTO DE LA ZONE

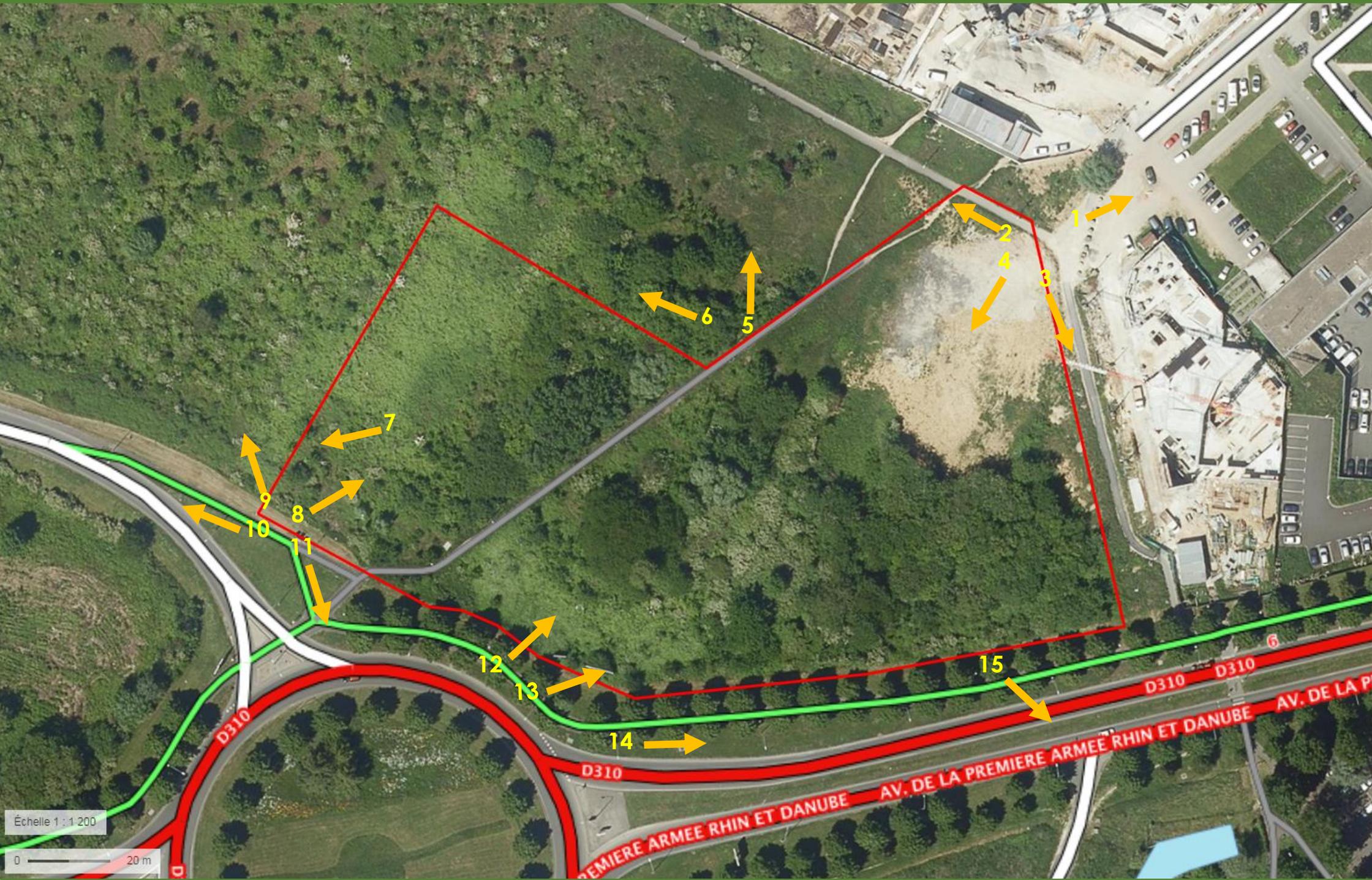




Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Photo 5



Photo 6



Photo 7



Photo 8



Photo 9



Photo 10



Photo 11



Photo 12



Photo 13



Photo 14



Photo 15

ANNEXE 4 – PLANS DU PROJET

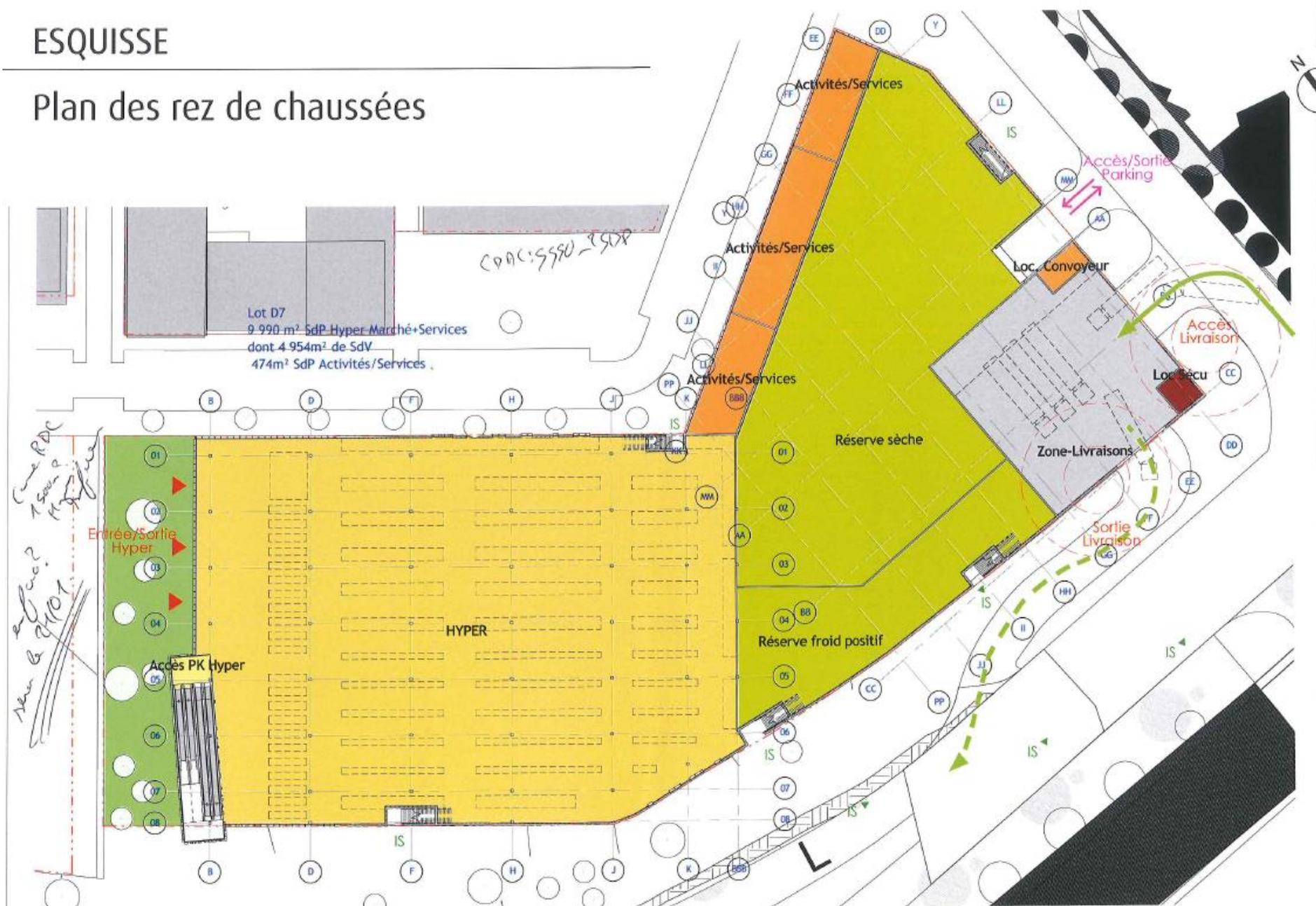
Plan masse

Lot D7-grande surface alimentaire, Parkings, Commerces, Services



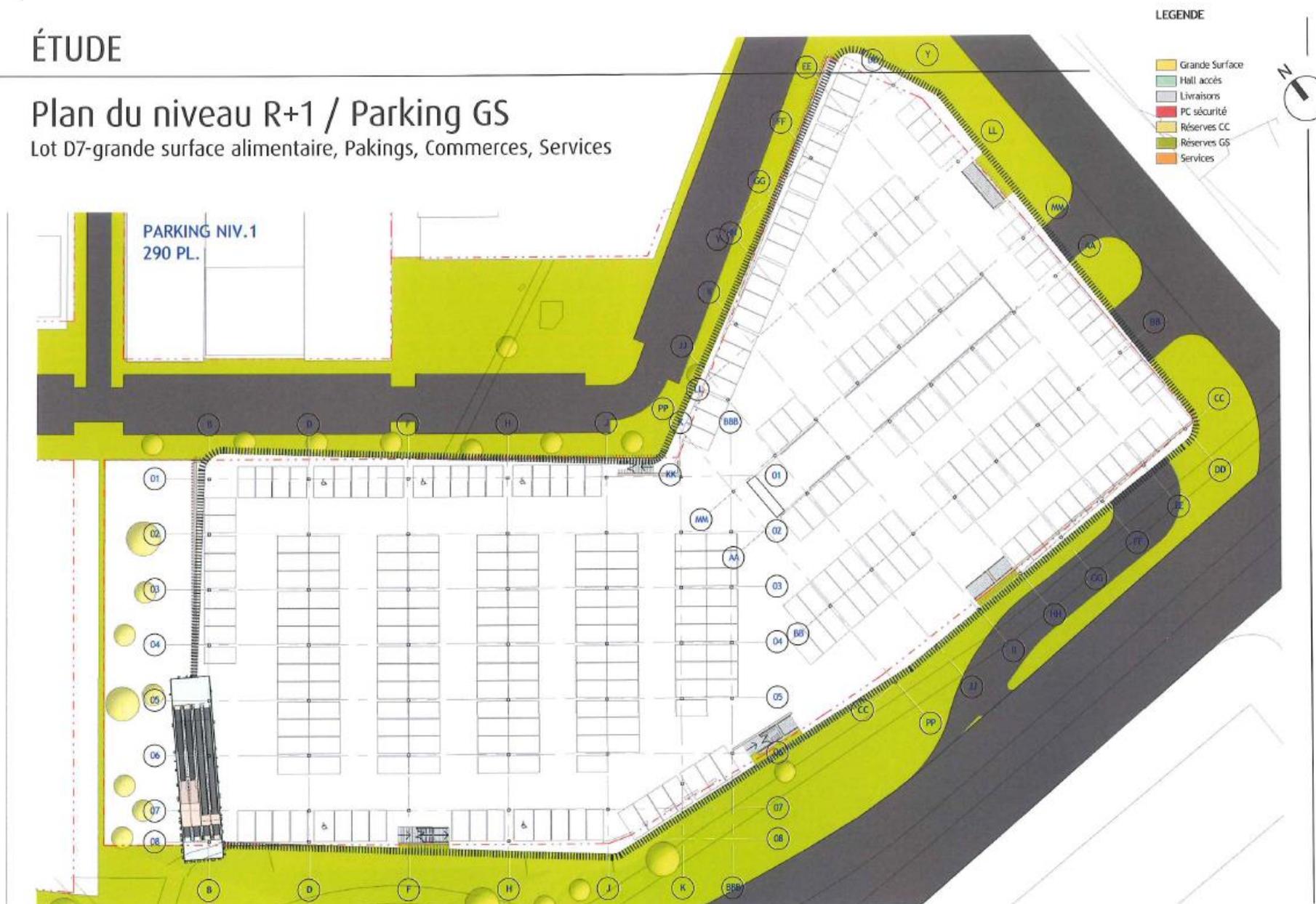
ESQUISSE

Plan des rez de chaussées



ÉTUDE

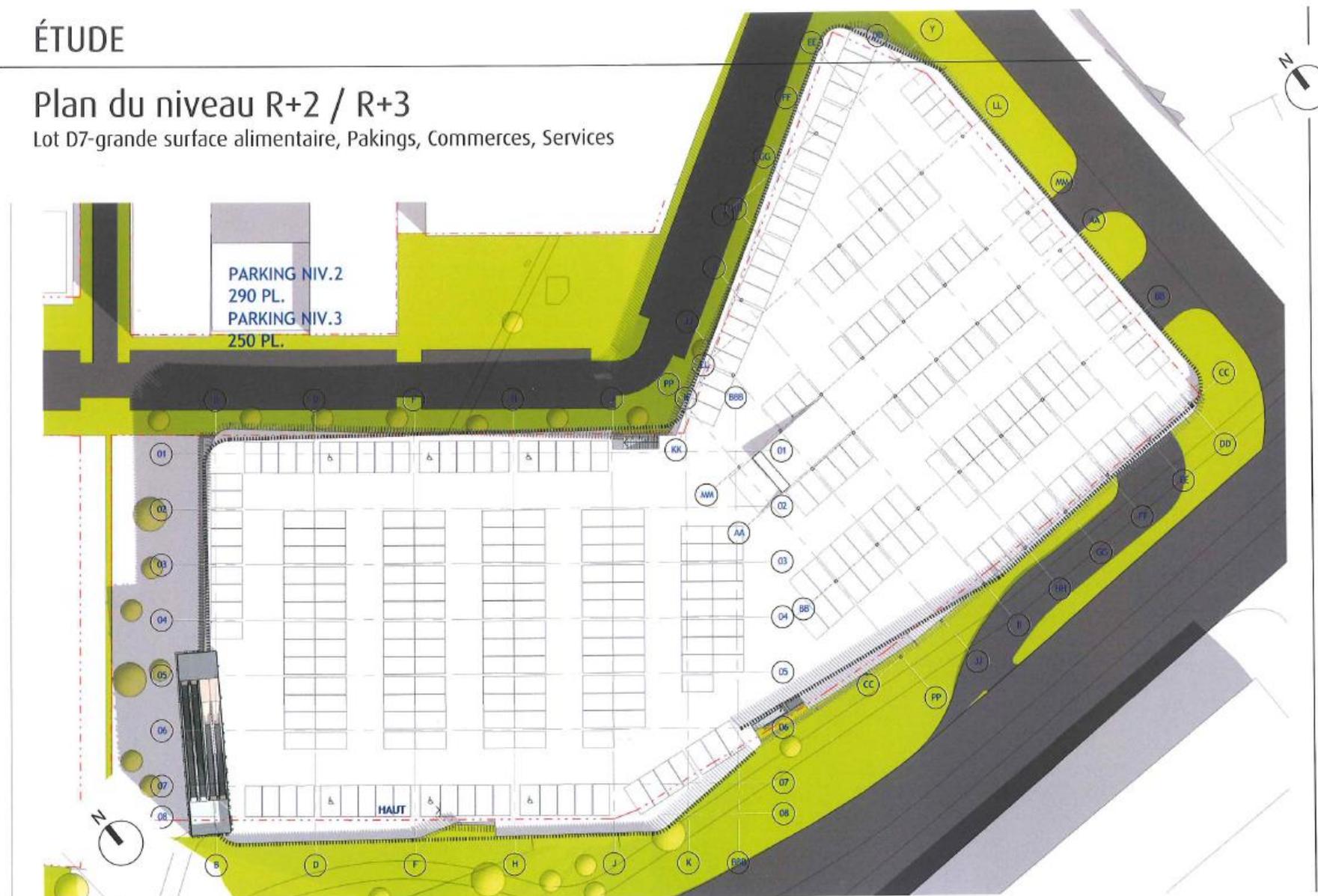
Plan du niveau R+1 / Parking GS Lot D7-grande surface alimentaire, Pakings, Commerces, Services



ÉTUDE

Plan du niveau R+2 / R+3

Lot D7-grande surface alimentaire, Pakings, Commerces, Services

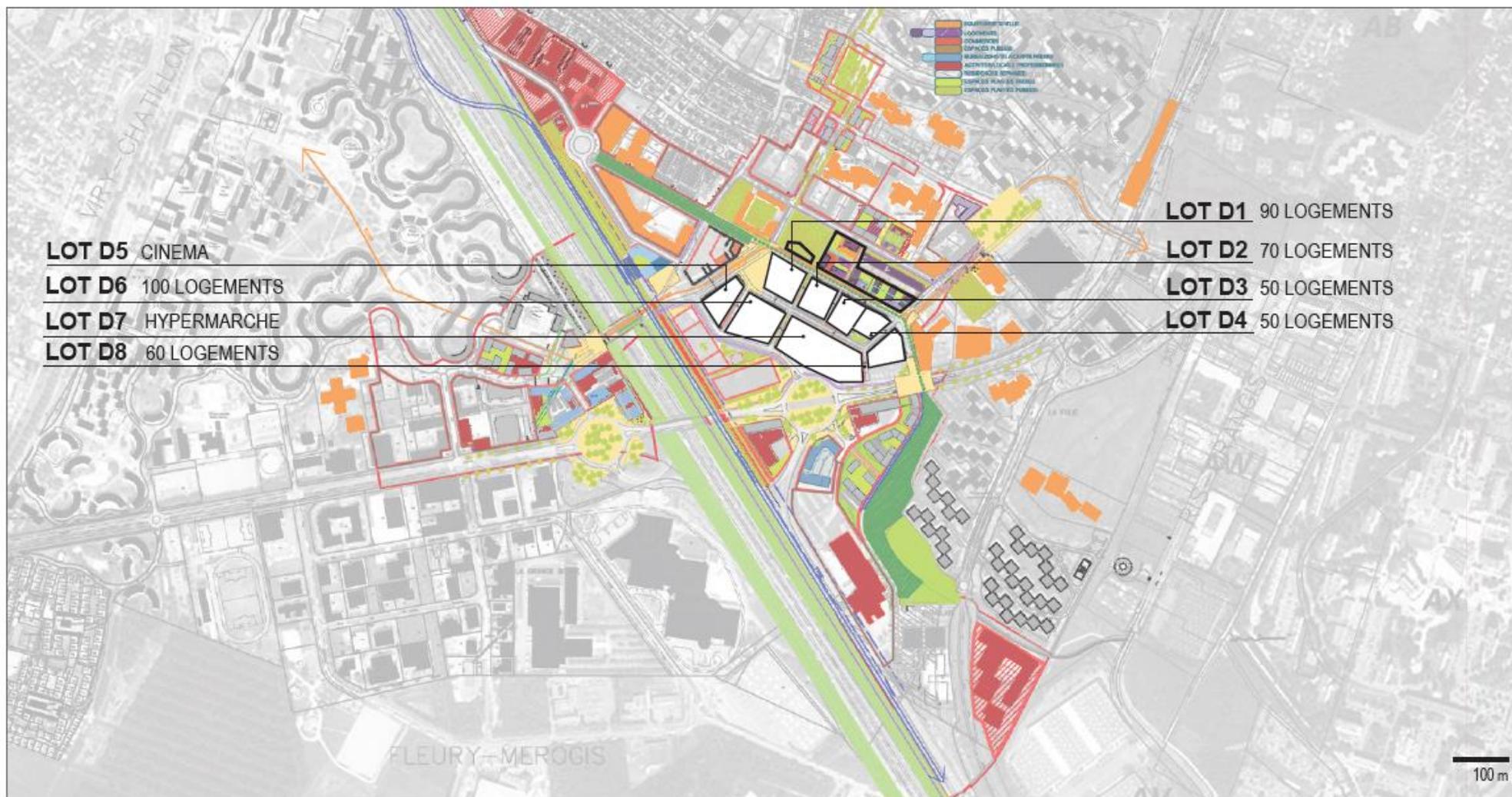


ANNEXE 5 – ABORDS DU PROJET





VUE VOLUMÉTRIQUE DE LA ZAC - CENTRE VILLE DE GRIGNY



PLAN DE SITUATION ECH. 1:10 000

ANNEXE 6 – RÉSEAU NATURA 2000

